

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel</b>	<b>334</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.4221-1,  
**VU** le Code de l'éducation,  
**VU** le règlement budgétaire et financier modifié,  
**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,  
**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 29 mars 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

**ENTENDU** Franck NICOLON, Thierry VIOLLAND, Brigitte NEVEUX, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, Isabelle LEROY

Après en avoir délibéré,

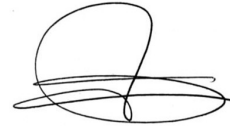
**APPROUVE**

l'inscription, au Budget supplémentaire 2021, d'une dotation de 100 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n° 334 : « Informatisation des EPLE et équipement numérique individuel » ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement d'un montant de 100 000 € pour les dépenses de gestion de projet et de logistique du dispositif d'équipement numérique individuel des élèves des lycées publics et privés.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen,  
Groupe La Région en Marche

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément  
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs